



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque à l'emplacement d'un ancien site de stockage de déchets non dangereux.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

HELIOMA

Raison sociale

HELIOMA

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

CAMBRAY

Prénom(s)

Grégoire

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de sta	Le projet prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 990 kWc, supérieure à à 300 kWc (et inférieure à 1 MWc).

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à installer une centrale photovoltaïque à l'emplacement d'un ancien site municipal de stockage de déchets non dangereux (ISDND), ayant cessé son activité en 1991.

Le projet a pour objectif d'injecter de l'électricité verte produite localement sur un terrain qualifié de dégradé, tout en s'intégrant harmonieusement à son environnement, tant sur le plan paysager qu'écologique.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à développer une centrale photovoltaïque au sol, reposant sur des longrines (hors sol), à l'emplacement d'un site ayant connu une activité industrielle de stockage de déchets et aujourd'hui inutilisé.

Le projet n'entre pas en conflit d'usage avec l'agriculture ou des surfaces potentielles pour d'autres activités (logements, tertiaire).

L'électricité pourra aussi être valorisée par les appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE), par un contrat de gré à gré, par les dispositif de l'autoconsommation collective (ACC) ou du projet d'arrêté dit S25.

Le projet vise à respecter strictement l'écologie du site d'accueil.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux ne nécessitent pas de terrassements. Tous les aménagements et les installations seront réalisés exclusivement en surface. La 1ère étape consiste à installer une couche GNT (grave inerte), de 30 cm d'épaisseur, sur environ 250 m<sup>2</sup> à l'entrée du site, après la pose d'un géotextile.

Cette zone permet l'accès au site et assure une base stable. Une piste, d'un linéaire de 130 m, est mise en place pour la construction, et sera utilisée par les services d'exploitation-maintenance. La piste, d'une largeur minimale de 3 mètres, répondra aux prescriptions du SDIS 02 (aire de retournement, portance, rayon de braquage minimal de 11 mètres).

Un complément temporaire est également réparti sur 500 m<sup>2</sup> pour le stockage des matériels et une base vie. À la fin des travaux, les matériaux à cet emplacement sont récupérés.

Un portail d'une largeur de 5 mètres est installé à l'entrée du site. Une clôture périphérique, intégrant des passages pour la petite faune le long du linéaire. Une citerne souple de 30 m<sup>3</sup> est mise en place sur un emplacement accessible pour le SDIS 02.

Ensuite, les fondations (longrines) sont coulées après un tracé effectué par un géomètre. Les structures métalliques légères en acier galvanisé y sont fixées, suivies par la pose des panneaux photovoltaïques et des onduleurs.

Enfin, les chemins de câbles (hors sol) sont raccordés au poste de transformation et de livraison, une fois celui-ci livré et posé. La dernière étape consiste à effectuer différents tests avant la mise en service.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation, prévue pour une durée minimale de 20 années, consiste à un contrôle périodique par la réalisation d'inspections visuelles et techniques des installations électriques. La centrale est aussi surveillée 24h/24 et télé-gérée à distance.

L'exploitation nécessite d'accéder occasionnellement (1 fois tous les 2 mois) aux installations photovoltaïques sur le site. La maintenance et le gestionnaire du réseau (ici ENEDIS) peuvent également d'accéder au poste électrique accessible depuis l'extérieur du site.

La végétation spontanée qui se développe pendant l'exploitation de la centrale sera conservée et entretenue.

À l'issue de la période d'exploitation et du bail, la centrale est mise en sécurité puis désassemblée. Tous les éléments en surface, dont les longrines, sont retirés du site et valorisés selon les filières adaptées (exemple - réemploi ou recyclage des panneaux).

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts mises en œuvre doivent garantir la réversibilité des aménagements, limitant ainsi les travaux de remise en état.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève d'un examen au cas par cas et non d'une évaluation environnementale systématique selon l'annexe 2 - R. 122-2 du Code de l'Environnement.

À l'issue de l'examen au cas par cas, le projet nécessite une Déclaration de Projet (DP) dont l'instruction relève des services de la Préfecture (décret n°2022-1688 du 26/12/2022).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet : Emprise du site d'accueil : Parcelles concernées par le projet : Surface projetée au sol des panneaux : Puissance :	1,3 ha 2 ha 22 a 75 ca ZE : 25, 27 à 29 ; ZN : 38 à 41 4 120 m <sup>2</sup> 990 kWc

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

##### Communes traversées :

- HOLON (02760) : Toutes les parcelles du projet appartiennent à la commune
- FRANCILLY-SELENCY (02760)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à 900 mètres à l'est du ZNIEFF 1 (Bois d'Holnon : 220005042), séparé par des routes et des parcelles agricoles cultivées. => Se référer à l'annexe 1 (étude faune flore) réalisé pendant un cycle complet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic de zones humides a été réalisé sur l'emprise du site. L'emprise du projet évite une surface, caractéristique d'une zone humide, délimitée à l'ouest. Les travaux et des installations n'interceptent pas cette zone qui sera préservée.  => Se référer à l'étude faune flore (Annexe 1)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est enregistré BASIAS (PIC0200519) comme une ancienne décharge de déchets industriels banals (D.I.B).  => Se référer à l'étude environnementale (Annexe 2 - Étude historique et documentaire, diagnostic, attestation ATTES) concluant à la compatibilité des sols avec le futur usage
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 des Marais d'Isle (FR2210026) se trouve à 6 km à l'est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à 750 mètres d'une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), actuellement en période de suivi long terme.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite (phase définitive) l'apport, non significatif, d'environ 200 m3 de grave inerte non traitée (piste et entrée du site).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de prélèvements ni de raccordements en eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A la suite d'une étude faune et la flore réalisée pendant un cycle complet d'une année, les potentiels impacts du projet sont maîtrisés par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction. Les impacts résiduels sont considérés comme nuls.  => Se référer à l'étude faune flore (Annexe 1)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'a pas fait l'objet d'une remise en état agricole ou forestière. Dans le cadre de la loi APER et de l'élaboration des documents cadres par les Chambres d'Agriculture, le site relève de la 6ème catégorie (ancien site de stockage de déchets) de l'article R.111-58 du Code de l'Urbanisme. Le projet respecte par ailleurs les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 29/12/2023 définissant les caractéristiques techniques des installations exemptées de prise en compte dans la consommation d'espaces NAF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité d'une canalisation GRTGaz à quelques dizaines de mètres. Le projet ne prévoit aucun terrassement ni aucune installation, que ce soit sur le site ou à proximité de l'ouvrage. Le porteur de projet s'engage à consulter et respecter d'éventuelles précautions particulières du gestionnaire de l'ouvrage (GRTGaz, Pôle Exploitation Nord Est à Annezin).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site et la commune sont concernés par le risque de gonflement et de retrait d'argiles. Les structures hors sol s'adaptent à d'éventuels tassements résiduels. Le site se trouve en dehors des zones à risques d'inondation par débordement de nappe dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	=> Se référer à l'étude environnementale (Annexe 2 - Étude historique et documentaire, diagnostic, attestation ATTES) concluant à la compatibilité des sols avec le futur usage
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	=> Se référer à l'étude environnementale (Annexe 2 - Étude historique et documentaire, diagnostic, attestation ATTES) concluant à la compatibilité des sols avec le futur usage

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques poids lourds (1 à 2 par semaine au plus fort des travaux) amèneront les matériels nécessaires à la construction. L'impact potentiel est considéré comme négligeable.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La perception des installations est quasi-inexistante depuis les communes de Holnon et Francilly-Selency. En effet, une distance suffisante et une haie périphérique empêche la visibilité de la centrale des alentours. Le site n'est pas covisible des monuments historiques suivants : - Cimetière militaire allemand à plus de 3 km à l'est - Château de Caulaincourt à plus de 6 km à l'ouest - Ancien camp romain à plus de 4 km à l'ouest
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation est aujourd'hui à l'abandon et sans usage (absence d'activité agricole dont l'impossibilité de labourer les sols).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

A la suite de l'étude environnementale (se référer à l'annexe 2), tous les travaux ne nécessitent pas de terrassements. Tous les aménagements et les installations seront réalisés exclusivement en surface.

A la suite de l'étude faune-flore (se référer à l'annexe 1), après application de mesures d'évitement et de réduction, le projet n'aura pas d'impacts résiduels significatifs sur la faune, la flore et les habitats :

- E1 - Évitement de zones sensibles (code E2.1.a)
  - E2 - Délimitation stricte des emprises du chantier (Code E2.1.b)
  - R1 - Respect des périodes de sensibilités liées aux cycles de vie des espèces (Code R3.1.a)
  - R2 - Adaptation des heures de travaux (Code R3.1.b)
  - R3 - Limitation de la vitesse de circulation sur le chantier (Code R2.1.k)
  - R4 - Limiter les pollutions accidentelles (Code R2.1.d)
  - R5 - Limiter l'apparition de pièges pour la faune en phase chantier (Code R2.1.k)
  - R6 - Mesures pour limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes (EEE) (Code R2.1.f)
  - R7 - Repli du chantier (Code R2.1.r)
  - R8 - Limiter l'apparition de pièges pour la faune en phase d'exploitation (Code R2.2.c)
  - R9 - Adaptation de l'éclairage (Codes R2.1.k et R2.2.c)
  - R10 - Mise en place de clôtures perméables à la petite faune (Code R2.2.j)
  - R11 - Dispositif limitant la perturbation des chiroptères par les panneaux (code R2.2.d)
  - A1 - Gestion des espaces semi-naturels (fauche tardive)
  - S1 - Suivis de chantier et soutien technique
  - S2 - Suivi écologique
  - S3 - Suivi des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
-

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sur la base des études volontairement réalisées (annexes volontairement transmises 1 et 2), soit un diagnostic écologique complet intégrant une caractérisation de potentielles zones humides, ainsi qu'une analyse du passif industriel du site, les impacts résiduels sont considérés comme faibles à nuls. Dans ces conditions, le maître d'ouvrage estime que le projet, qui vise à produire de l'électricité décarbonnée tout en revalorisant un site dégradé, sans générer de conflit d'usage ni d'impacts, et s'intégrant dans son environnement, ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale et peut en être dispensé.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 1 - Étude faune flore, et caractérisation de zones humides	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 2 - Étude historique et documentaire, diagnostic des sols, attestation ATTES	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CAMBRAY

Prénom Grégoire

Qualité du signataire Gérant

À Lille

Fait le 05/05/2025



Signature du (des) demandeur(s)